

NOTE D'INFORMATION INTERNE

À L'ATTENTION DE : Directeur Techniques Régionaux et Présidents de Clubs

LICENCES ET AFFILIATIONS DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 AOÛT

Le Comité Directeur de la Fédération des Sports et Loisirs Canins (FSLC) a décidé que les licences et affiliations seront valides du 1^{er} septembre au 31 août à partir de l'année 2023.

Ci-dessous les avantages, les inconvénients et les tarifs pour la première année charnière.

Avantages :

- **Maintien des primo licences en juin, juillet et août** afin que les primo licenciés participent à la vie des clubs gratuitement pendant ces trois mois en étant assurés (balades organisées par les clubs, compétitions...).
- Demander par de nombreux présidents de club.
- Fin du changement de catégorie au 1^{er} janvier, **les catégories seraient modifiées au 1^{er} septembre de l'année en cours** (même catégorie entre les Championnats Régionaux et le Championnat de France Terre ou Neige).
- Raccord avec la **journée des associations** qui se déroule traditionnellement début septembre.
- Raccord avec la **plupart des grandes fédérations sportives**.
- Raccord avec la reprise des compétitions sachant qu'il y a **très peu de compétitions l'été**, cohérence avec la saison qui débute en septembre (Championnats Régionaux entre novembre et fin février et Championnat de France mi-mars).
- **Cohérence avec l'exercice financier de la fédération qui débute au 1^{er} septembre et se termine au 31 août** de la saison en cours.
- Maintien de **l'AG en novembre**.

Inconvénients :

- **Obligation d'une AG pour modification des statuts** (actuellement est notifié dans les statuts que la licence annuelle est délivrée du 01/01 au 31/12).

Extrait des statuts :

Article 4 : Les licenciés

1. La licence prévue à l'article L131-6 du Code du Sport, délivrée par la F.S.L.C, marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux Statuts et Règlements de celle-ci, définis au Règlement intérieur (chapitre II article3).
2. La licence à la Fédération confère à son titulaire le droit de participer au fonctionnement et aux activités de la Fédération dans les conditions fixées par les présents statuts et les règlements fédéraux.
3. Condition d'obtention de licence
La licence est annuelle et délivrée du **1^{er} janvier au 31 décembre** au titre de l'une des cinq catégories suivantes : Administrative, sportive adulte, sportive handisport, sportive enfants, sportive junior.

Il conviendrait de modifier en AG le point 3 à l'article 4 sur la date de délivrance de la licence et ajouter la licence loisir.

Tarifs des licences et affiliations pour la 1^{ère} année charnière :

Les licences et affiliations actuelles sont valables jusqu'au 31 août 2023. Les clubs et les licenciés peuvent renouveler leur affiliation et leur licence, s'ils le souhaitent, à partir de fin juin pour la saison 2023/2024.

Toutes les personnes ainsi que les clubs ayant souscrit une licence ou une réaffiliation 2023 ont une remise sur le prix des licences et affiliations 2023/2024 (voir tableau ci-dessous).

Type	Tarif actuel (du 01/01/2023 au 31/12/2023)	Tarif lors de la 1 ^{ère} année (du 01/09/2023 au 31/08/2024)
Licence compétition	30€ - prix des 4 derniers mois : 10€	20€
Licence loisir	20€ - prix des 4 derniers mois : 6,67€	13,33€ (arrondi à 13€)
Licence enfant	15€ - prix des 4 derniers mois : 5€	10€
Licence administrative	10€ - prix des 4 derniers mois : 3,33€	6,67 (arrondi à 7€)
Réaffiliation club	30€ - prix des 4 derniers mois : 10€	20€

Pour un licencié junior 2023 qui passe dans la catégorie senior sur sa licence 2023/2024, la fédération prendrait en charge le surplus lié au changement de catégorie de sa licence 2023/2024.

Pour toute personne non licenciée fin juin 2023 ainsi que pour les clubs non affiliés à cette date, le tarif actuel est appliqué.

Ces changements seraient intégrés automatiquement sur la plateforme FSLC.

- **Les catégorie ICF ne seront plus en accord avec les catégories FSLC** (les sélectionneurs géreront les quelques personnes qui seraient touchées).
- **Les athlètes souhaitant participer au Championnat de France Canitrail 2023 pourront concourir avec leur licence 2023** (valable jusqu'au 31/12/2023) sachant que cette compétition doit se dérouler entre le 1^{er} novembre et le 20 décembre 2023.
- **Les athlètes souhaitant participer aux Championnats Régionaux devront posséder une licence 2023/2024** afin de se sélectionner au Championnat de France 2024.